



LIQUIDATION DES BIENS INTERVENANT PLUS DE 10 ANS APRES LE DIVORCE

Par **alainkac**, le **10/06/2014** à **15:47**

Bonjour,

Je me suis marié en 1981. Il n'y a pas eu de contrat.

En 1987, j'ai vendu l'appartement que je possédais en nom propre (acquis avant mariage) pour acheter une maison avec mon épouse. Cet apport représentait 50% du montant de l'achat. Le reste a été assuré par un emprunt sur 23 ans.

En 1999, nous divorçons, et mon épouse part vivre à l'étranger.

Il n'y a eu ni répartition, ni liquidation des biens (divorce en Angleterre)

Pour ma part, je reste dans ma maison ou j'habite toujours à ce jour.

J'ai seul assuré le remboursement de l'emprunt, notamment pendant les dix ans suivant le divorce.

Aujourd'hui, étant remariée, je dois clarifier ma situation, d'où mes questions :

Normalement le volume de mon apport d'origine doit être déduit de la liquidation du bien.

Mais la base de calcul aujourd'hui est-elle en % (50) ou en valeur de l'époque ?

L'estimation du prix de la maison pour la liquidation est-elle fixée au jour d'aujourd'hui ou à celui de la date du divorce (calcul à taux d'intérêt équivalent) ?

Les remboursements de l'emprunt après divorce sont-ils pris en compte dans la liquidation ?

Je dois avouer que je suis vraiment angoissé avant d'entreprendre les démarches. Aussi je vous remercie très vivement de votre aide sur ces 3 questions.

Par **maraniabuchin**, le **10/06/2014** à **18:34**

Bonjour

Vous êtes en France en Martinique Réunion Guadeloupe ou autre,
Pour vous qui êtes fichés, interdits bancaires et si vous n'avez pas la faveur des banques et vous avez besoin de prêter de l'argent entre particulier, Nous aidons les gens sérieux et honnêtes, qui peuvent rembourser le prêt dans le temps normale qu'ils veulent . Nous prêtons de 1000€ à 1.350.000€ en 48h voir 72h plus tard . Nos rebroussement se fait avec un intérêt de 1 % sur tout la de votre remboursement selon votre demande de prêt. Pour plus d'infos

contactez nous sur cet adresse Mail:

chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Réponse rapide

**NB: NE CONTACTEZ PLUS
D'AUTRE PERSONNES AFIN D' EVITER TOUT CONFLIT . CAR RETENEZ NOTRE
ADRESSE MAIL : chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr**

Plus d'infos Tél : 06 32 16 54 25 . Mr CHAVANAZ